

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 septembre 2015

6^{ème} **Commission**
N° CP-2015-8-6-13

Service instructeur Service Energie et Recyclage

Service consulté

SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS EMMAÛS ET ESPOIR

Résumé : Dans le cadre du programme de maîtrise des déchets, le rapport propose d'apporter une aide cumulée à hauteur de 32 960 € aux associations, dont 20 480 € pour les Chiffonniers Bâtisseurs Communauté Emmaüs et 12 480 € pour l'association Espoir à Colmar.

Depuis 1991, le Conseil départemental soutient l'association Emmaüs de CERNAY pour l'élimination de ses sous-produits d'activité. En 2001, l'Assemblée départementale a décidé d'apporter son concours dans les mêmes conditions à l'association Espoir de COLMAR.

L'intervention du Département était motivée par le coût important pour ces deux entités de l'élimination des déchets générés par le démantèlement des produits de récupération. Ces surcoûts mettaient en péril l'équilibre financier des associations Emmaüs et Espoir, dont l'utilité publique et sociale est reconnue.

Ces structures d'insertion participent en effet activement à la valorisation de déchets particuliers comme les encombrants des ménages. L'activité de ces associations correspond au concept de «recyclerie», qui cherche à donner une seconde vie aux objets de consommation au travers de la réparation et du réemploi des appareils électroménagers et des meubles, entre autres : l'action de ces deux organismes s'inscrit donc pleinement dans la « prévention des déchets », qui est un axe prioritaire du Plan Départemental de Prévention (PDP), élaboré par le Conseil départemental en partenariat avec l'ADEME et le Conseil départemental du Bas-Rhin. Ces associations ont ainsi vocation à devenir des interlocuteurs privilégiés au sein du PDP et à développer de nouvelles activités dans ce cadre.

Cependant, l'Assemblée départementale a fait remarquer que cette élimination doit être en grande partie répercutée aux communautés de communes en charge de la gestion des déchets et a émis le souhait de voir diminuer la charge financière du Département induite par l'élimination des sous-produits de ces deux entités : ces deux associations ont donc été invitées à optimiser leur fonctionnement et à rechercher d'autres sources de recettes.

Dans cette optique, les aides du Département ont été plafonnées et réduites progressivement de 20 % par an :

- pour Emmaüs : 50 000 € en 2011, 40 000 € en 2012, 32 000 € en 2013 et 25 600 € en 2014,
- pour Espoir : 30 000 € en 2011, 24 000 € en 2012, 19 200 € en 2013 et 15 600 € en 2014.

Comme les années précédentes, il est proposé de minorer de l'ordre de 20 % les subventions allouées.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 20 480 € à l'association Emmaüs de CERNAY et une subvention de fonctionnement de 12 480 € à l'association Espoir de COLMAR prélevées sur le Programme C762 au Chapitre 65, Fonction 731, Nature 6574,
- d'approuver les conventions correspondantes et de m'autoriser à les signer,
- de prévenir ces associations qu'à l'expiration du Plan Départemental de Prévention des déchets, en 2017, plus aucune aide ne leur sera versée à ce titre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN